

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	74

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	18

Vote Pour : 66
Vote Contre : 8
Abstention : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

Date de la Convocation
11 MARS 2025
Date d’Affichage
11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 47_2025
ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 24- Affectation des résultats 2024 du Budget TEOM sur le Budget primitif TEOM 2025

Exposé des motifs

Les comptes administratifs 2024 ayant été arrêtés, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

TEOM			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2024	9 995 956,43
	RECETTES	CA 2024	10 498 444,37
	RÉSULTAT		502 487,94
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2024	639 581,25
		RAR	1 936 241,36
		Total CA 2024 (avec RAR)	2 575 822,61
	RECETTES	CA 2024	2 564 792,80
		RAR	6 202,00
		Total CA 2024 (avec RAR)	2 570 994,80
	RÉSULTAT sans RAR		1 925 211,55
	RÉSULTAT avec RAR		- 4 827,81
		RÉSULTAT 001 à reporter sur 2025	1 925 211,55
AFFECTATION compte 1068			4 827,81
RÉSULTAT 002 à reporter sur 2025			497 660,13

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5,

Vu le compte administratif 2024 du budget TEOM,

Vu l'avis du comptable public,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 05 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (Vote contre de Blaise AZNAR, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO lui ayant donné pouvoir, Marc MIRALES, Alain GLADE en son nom et au nom de Martine CLARAZ-ANGOSTO lui ayant donné pouvoir) :

- **effectue** la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif TEOM 2025 (N+1)

à la ligne 001 excédent reporté

1 925 211,55 €

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2025 (N+1) au compte budgétaire 1068 **4 827,81 €**

Report à nouveau inscription au budget primitif TEOM 2025 (N+1) à la ligne 002 excédent reporté **497 660,13 €**

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **07 AVR. 2025**

- publication - mise en ligne
Le **07 AVR. 2025**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

